

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10/11/2022 à 18 h 30**

Etaient présents : CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, VEZON Gérald, ZAMORA Julie.

Secrétaire de séance : FAIVRE Catherine.

Absentes, excusées : GARCIA Malorie (donne pouvoir à DUCROS Adeline), GODET Cécile (donne pouvoir à DELAUZUN Corinne).

1°) Extinction de nuit de l'éclairage public

M. le Maire propose au conseil municipal une extinction de l'éclairage public, la nuit, dans le but de préserver l'environnement, mais aussi de faire des économies d'énergies. L'éclairage public sera interrompu de 23 h à 6 h, dès que toutes les horloges astronomiques seront installées. Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de prendre un arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure.

Délibération votée à l'unanimité

2°) Attribution de compensation Communauté de Communes

L'attribution de compensation s'élève à 39 400 € pour l'année 2022. Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du 19 Octobre 2021 et approuve le montant de l'attribution de compensation.

Délibération votée à l'unanimité

3°) Reversement de la Taxe d'aménagement à la Communauté de Communes

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'article L 331-2 du code de l'urbanisme qui stipule que tout ou partie de la taxe d'aménagement doit être reversée à la Communauté de Communes, à compter de l'exercice 2022. Vu que cette recette provient des constructions édifiées sur chacune des communes sur lesquelles sont réalisés les équipements directement ou indirectement liés aux besoins de ces nouvelles constructions, le Conseil Municipal décide de ne pas délibérer sur le reversement de la taxe d'aménagement et décide d'interpeller les parlementaires à ce sujet.

Délibération votée à l'unanimité

4°) Décisions modificatives budgétaires

Des décisions modificatives sont nécessaires pour équilibrer certains postes budgétaires et régler des dépenses non prévues au budget.

Budget Principal :

Fonctionnement		Investissement	
60631 Fournitures d'entretien	- 500	1641 Emprunts en euros	2 100
6132 Locations immobilières	- 1 500	2313 Structures	- 2 100
66111 Intérêts réglés à l'échéance	2 000		

Délibération votée à l'unanimité

5°) Motion sur les finances locales – AMF

L'Association des Maires de France demande à chaque commune de présenter une motion exprimant sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population : La Dotation Globale de Fonctionnement indexée sur l'inflation, maintien de l'indexation des bases fiscales et de certaines subventions (DETR, DSIL), création d'un bouclier énergétique plafonnant le prix d'achat de l'électricité, maintien du pouvoir d'achat...

Motion votée à l'unanimité

6°) Questions diverses

Travaux :

- Suite aux dégâts d'orage, quelques chemins sont à remettre en état,
- Point sur l'avancée des travaux de l'école, le planning est respecté.

Courriers reçus :

- La Région, Laurent WAUQUIER : confirme la prise en compte du projet « construction de l'école », la somme n'est toujours pas précisée,
- Commission d'arrondissement de Largentière : Procès verbal de la visite périodique de la salle polyculturelle (avis favorable à la poursuite d'exploitation de l'établissement),
- Sénateurs DARNAUD et VENTALON : courrier sur l'inflation et soutien des communes,
- M DURAND Robert : demande que le ruisseau qui longe sa propriété ainsi que la propriété de M.SAINT ETIENNE Yvan et AGUILAR Jacqueline soit entretenu afin d'éviter des débordements et des inondations. La partie communale est régulièrement entretenue par la commune.

Infos :

- Problème d'électricité à la salle polyculturelle. Par mesure d'économie, nous souhaitons transformer le compteur jaune, (indexé sur le prix du gaz) trop coûteux, en compteur bleu (tarif réglementé, bouclier tarifaire). Depuis le mois d'octobre, nous attendons le devis de modification de la part d'ENEDIS. Les locations à partir du 15 décembre ainsi que les vœux du Maire seront suspendus si le dossier n'avance pas.
- Demande de l'Association des Joyeux Marcassins pour le stationnement d'un camion pizza le 26/11, sur le parking de la salle polyculturelle (avis favorable),
- Subvention accordée pour la réalisation du projet : remplacement du beffroi des 2 cloches de l'église (travaux à prévoir au budget en 2023),
- Natura 2000 : Malgré le vote du conseil municipal défavorable, l'arrêté du 7 Février 2022 fixe le périmètre Natura 2000 sur toute la commune,
- La BDP de l'Ardèche envoie régulièrement des livres pour les écoles et pour la bibliothèque,
- Jean-Philippe ARNAUD a démissionné de son poste d'agent technique ; il a été remplacé par Julien NOSEDA,
- L'appartement du 1^{er} étage de l'école a été reloué à Sabrina JOURNOUX,

Permis de construire :

- FLOQUET Evelyne et BOULEN Richard, maison/piscine/abri de jardin, Chemin des Aumèdes,
- CASTEL-CAMPANI Adrien, hangar agricole photovoltaïque, La Combe de la Grange,
- MICHEL Marie et DOMINGUEZ Julio, garage, Les Felgères (permis modificatif).

Fin de séance à 20 heures
Catherine FAIVRE